



**Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties à l'Accord de Paris**

Quatrième session

Charm el-Cheikh, 6-18 novembre 2022

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétaire exécutif

Additif

Ordre du jour provisoire supplémentaire

I. Introduction

1. À l'issue de consultations engagées avec les Parties par la Présidence entrante de la quatrième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), le Secrétaire exécutif, en accord avec la Présidence de la troisième session de la CMA, a élaboré l'ordre du jour ci-après pour la quatrième session.

II. Ordre du jour provisoire supplémentaire

2. L'ordre du jour provisoire supplémentaire de la quatrième session de la CMA, proposé après consultation avec le Président de la troisième session, se lit comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Élection de membres supplémentaires au Bureau ;
 - c) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - d) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.



4. Questions relatives au programme de travail visé au paragraphe 27 de la décision 1/CMA.3, dont l'objectif est de relever sans délai le niveau d'ambition en matière d'atténuation et d'accélérer l'application des mesures correspondantes.
5. Communication d'informations et examen en application de l'article 13 de l'Accord de Paris :
 - a) Apport d'un appui financier et technique aux pays en développement parties pour la notification et le renforcement des capacités ;
 - b) Possibilités d'effectuer des examens volontaires des informations communiquées en application de la section IV de l'annexe de la décision 18/CMA.1, et cours de formation correspondants nécessaires pour faciliter ces examens volontaires.
6. Questions relatives à l'adaptation :
 - a) Rapport du Comité de l'adaptation ;
 - b) Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement ;
 - c) Programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation visé dans la décision 7/CMA.3.
7. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques¹.
8. Questions relatives au financement :
 - a) Questions relatives au Comité permanent du financement ;
 - b) Directives à l'intention du Fonds vert pour le climat ;
 - c) Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial ;
 - d) Questions relatives au Fonds pour l'adaptation ;
 - e) Nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique ;
 - f) Questions relatives aux modalités de financement permettant de faire face aux pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, qui ont trait notamment aux moyens de remédier aux pertes et préjudices².
9. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique :
 - a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques ;
 - b) Première évaluation périodique réalisée en application du paragraphe 69 de la décision 1/CP.21.
10. Renforcement des capacités au titre de l'Accord de Paris.
11. Questions relatives aux pays les moins avancés.
12. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
13. Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris.
14. Règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris.

¹ L'inscription de ce point à l'ordre du jour et les annotations relatives à celui-ci ne préjugent pas de l'issue de l'examen des questions concernant la gouvernance du Mécanisme.

² Ce point et les résultats de son examen ne préjugent pas de l'examen futur de questions analogues.

15. Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris.
16. Rapport du comité institué pour faciliter la mise en œuvre et promouvoir le respect des dispositions de l'Accord de Paris, visé au paragraphe 2 de l'article 15 de l'Accord.
17. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Rapport d'audit et états financiers de 2021 ;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2020-2021.
18. Réunion de haut niveau :
 - a) Déclarations des Parties ;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
19. Questions diverses.
20. Conclusion des travaux de la session :
 - a) Adoption du projet de rapport sur la session ;
 - b) Clôture de la session.

III. Annotations supplémentaires

8. Questions relatives au financement

3. Les documents établis au titre de ce point de l'ordre du jour dont la CMA est saisie à sa quatrième session dans le cadre de l'examen du rapport du Comité permanent du financement sont les suivants :

<i>FCCC/CP/2022/8- FCCC/PA/CMA/2022/7</i>	<i>Rapport du Comité permanent du financement</i>
<i>FCCC/CP/2022/8/Add.1- FCCC/PA/CMA/2022/7/Add.1</i>	<i>Rapport du Comité permanent du financement. Additif. Résumé et recommandations de la cinquième évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat</i>
<i>FCCC/CP/2022/8/Add.2- FCCC/PA/CMA/2022/7/Add.2</i>	<i>Rapport du Comité permanent du financement. Additif. Travaux sur les définitions du financement de l'action climatique</i>
<i>FCCC/CP/2022/8/Add.3- FCCC/PA/CMA/2022/7/Add.3</i>	<i>Rapport du Comité permanent du financement. Additif. Synthèse des vues concernant les moyens d'appliquer le paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris</i>
<i>FCCC/CP/2022/8/Add.5- FCCC/PA/CMA/2022/7/Add.5</i>	<i>Rapport du Comité permanent du financement. Additif. Projet de directives à l'intention des entités fonctionnelles du Mécanisme financier</i>
<i>FCCC/CP/2022/8/Add.6- FCCC/PA/CMA/2022/7/Add.6</i>	<i>Rapport du Comité permanent du financement. Additif. Résumé de haut niveau de la deuxième partie du Forum du Comité permanent du financement sur le financement des solutions fondées sur la nature</i>